



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
et de la mer du Pas-de-Calais**

Service de l'Environnement
Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Arras, le **22 JAN 2024**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL MODIFICATIF
PORTANT
DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU TITRE DE L'ARTICLE L.211-7 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT,
AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DE L'ARTICLE L 214-3 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT,
SERVITUDE DE PASSAGE INSTAURÉE AU TITRE DU L.151-37-1 DU CODE RURAL ET DE
LA PÊCHE MARITIME
SERVITUDE DE RÉTENTION TEMPORAIRE DES EAUX AU TITRE DE L'ARTICLE L.211-12
DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
CONCERNANT
AMÉNAGEMENT D'OUVRAGES DE RÉTENTION COLLINAIRE DES EAUX DE
RUISSELLEMENT EN TÊTE DE BASSIN VERSANT DE L'AA (WICQUINGHEM, BOURTHES
ET ERGNY)**

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L211-3, L214-1 et suivants, R214-1 et suivants, R122-2, R214-112 à R214-132 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022 ;

Vu le décret du 9 mai 2023 portant nomination de Monsieur Christophe MARX en qualité de secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais, sous-préfet d'Arras ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-10-93 du 19 décembre 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Christophe MARX, Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 juin 2018 autorisant, au titre du code de l'Environnement, la Communauté de Communes du Haut-Pays du Montreuillois (CCHPM) à réaliser l'aménagement d'ouvrages de rétention des eaux de ruissellement en tête du bassin versant de l'Aa ;

Vu le courrier de la CCHPM du 09 avril 2020 demandant la modification de l'arrêté préfectoral visé ci-dessus suite à une erreur de représentation de l'ouvrage dans les annexes ;

Vu le porter à connaissance réalisé le 11 août 2023 ;

Vu l'absence de réponse du pétitionnaire ;

Considérant l'erreur matérielle nécessitant la modification des annexes de l'arrêté préfectoral visé ci-dessus ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

ARRÊTE

TITRE I : OBJET DE L'ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Objet de la demande

Les annexes du présent arrêté se substituent aux annexes de l'arrêté préfectoral portant déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement, autorisation environnementale au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement, servitude de passage instaurée au titre du L.151-37-1 du code rural et de la pêche maritime et servitude de rétention temporaire des eaux au titre de l'article L.211-12 du code de l'environnement concernant l'aménagement d'ouvrages de rétention collinaire des eaux de ruissellement en tête de bassin versant de l'Aa (WICQUINGHEM, BOURTHES et ERGNY) du 26 juin 2018 autorisant, la Communauté de Communes du Haut-Pays du Montreuillois à réaliser l'aménagement d'ouvrages de rétention des eaux de ruissellement en tête du bassin versant de l'Aa.

Les articles 1 à 18 de l'arrêté préfectoral cité ci-dessus, restent inchangés.

TITRE II – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 2 : Publication, exécution et diffusion de l'arrêté

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Un extrait de la présente autorisation énumérant notamment les motifs qui ont fondé la décision ainsi que les principales prescriptions auxquelles cette autorisation est soumise est affiché pendant une durée minimale d'un mois aux mairies de BOURTHES, WICQUINGHEM et ERGNY. Un procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins de Madame et Messieurs les Maires.

La présente autorisation est mise à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais durant une période d'au moins 1 an.

Article 3 : Voies et délais de recours

Les décisions mentionnées aux articles L. 211-6 et L.214-10 et au I de l'article L.514-6 du Code de l'Environnement peuvent être déférées à la juridiction administrative territorialement compétente :

1° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;

2° Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

Article 4 : Exécution

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est notifié à Monsieur le Président de la Communauté de communes du Haut Pays Montreuillois :


Pour le Préfet
le Secrétaire Général
Christophe MARX

Copie est adressée à :

Madame la Sous-Préfète de MONTREUIL-SUR-MER ;

Madame et Messieurs les Maires de BOURTHES, WICQUINGHEM et ERGNY ;

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais (SDE) ;

Monsieur le Directeur général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (Service protection de la ressource et des milieux aquatiques) ;

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais ;

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France ;

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité ;

Monsieur le Président de la CLE du SAGE de l'AUDOMAROIS.



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Service de l'Environnement
Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Annexes

Annexe 1 : Localisation des travaux

Annexe 2 : Localisation du site de compensation de la zone humide

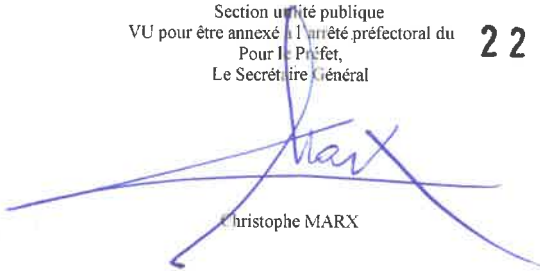
Annexe 3 : Liste des parcelles concernées par la servitude de passage et localisation

Annexe 4 : Liste des parcelles concernées par la servitude de rétention temporaire
des eaux et localisation

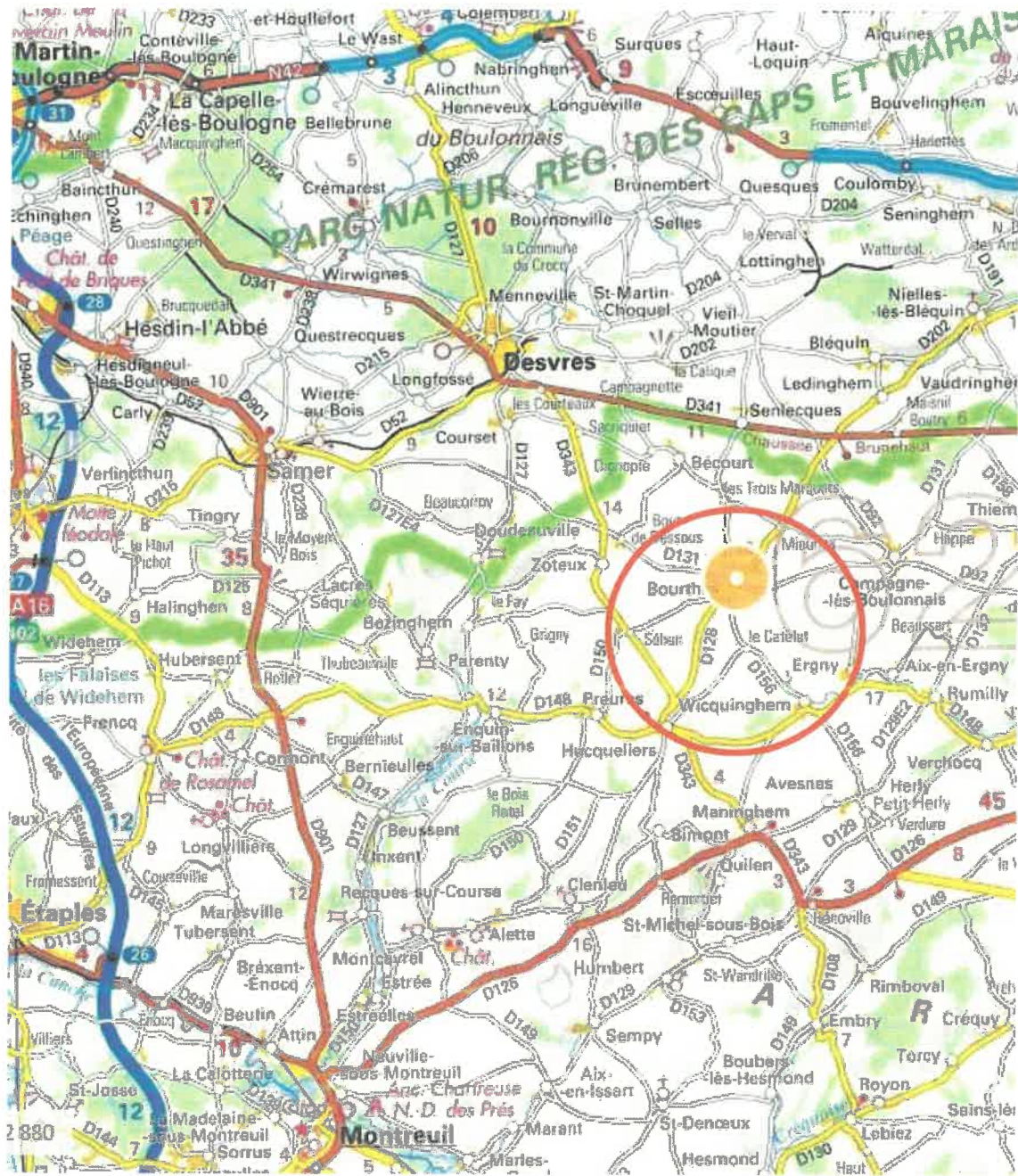
PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES DE L'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

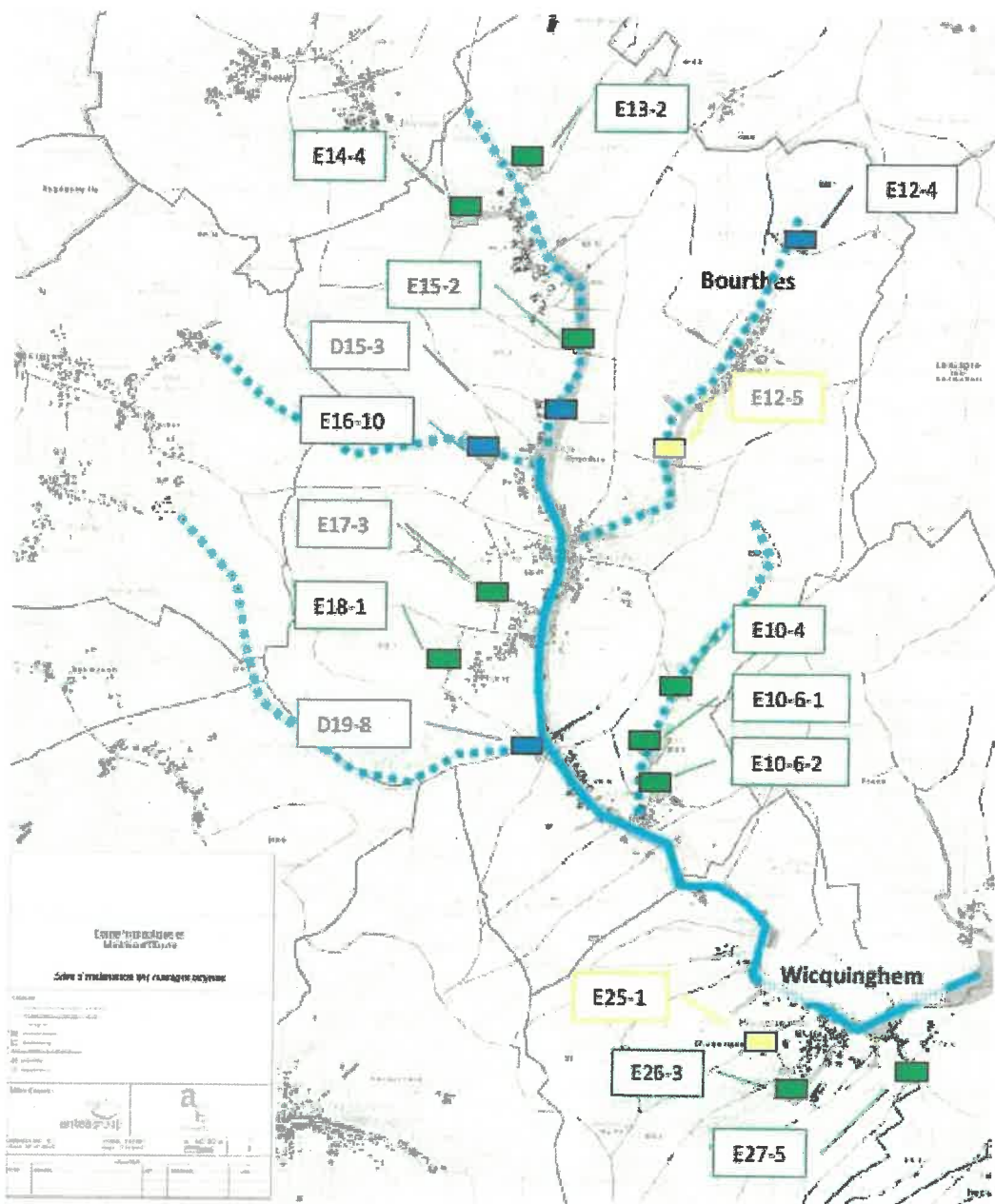
Section unité publique
VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral du
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

22 JAN. 2024


Christophe MARX

ANNEXE n°1 : Localisation des ouvrages





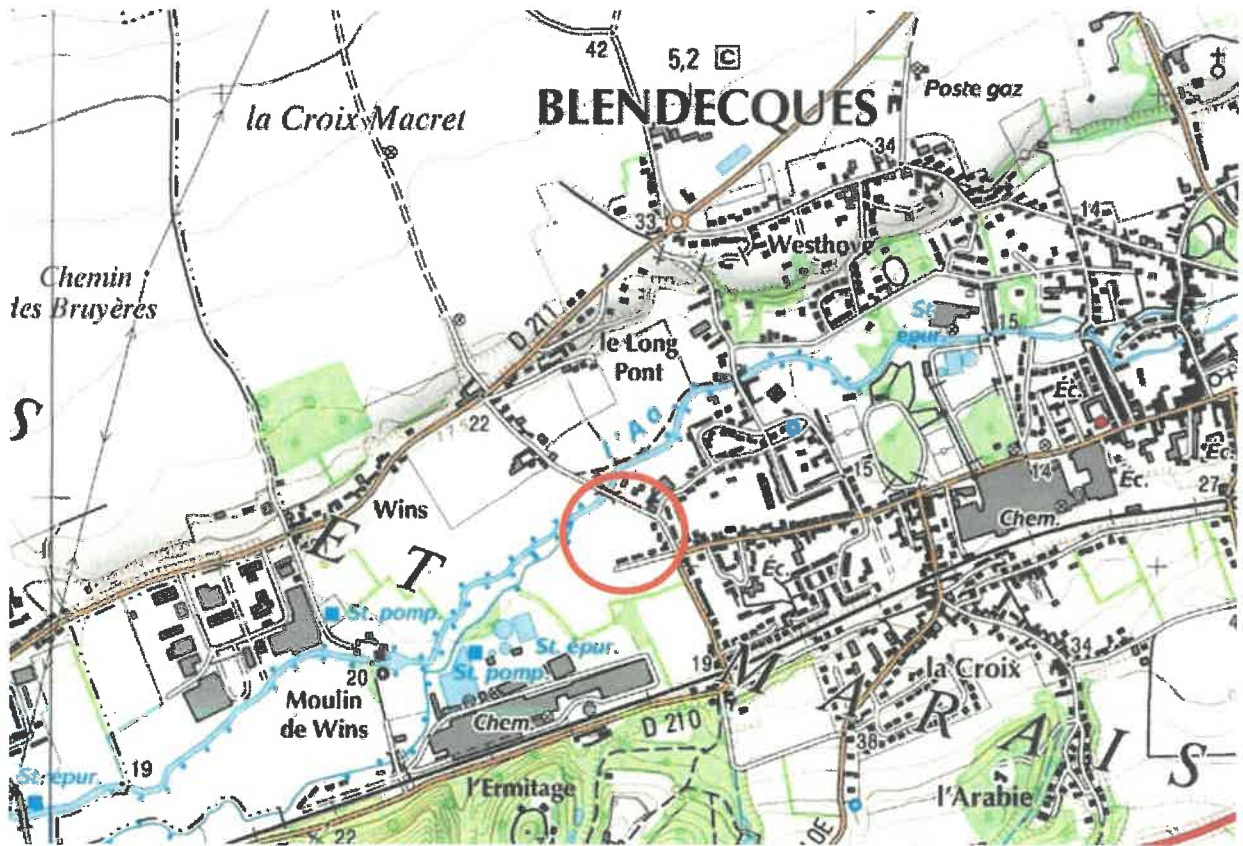
Centre Inter-municipal de
 Maintenance d'Eau
 Schéma d'aménagement des ouvrages hydrauliques

1/20000
 1:10000
 1:5000
 1:2500
 1:1000
 1:500
 1:250
 1:100
 1:50
 1:25
 1:10
 1:5
 1:2
 1:1

1/20000
 1:10000
 1:5000
 1:2500
 1:1000
 1:500
 1:250
 1:100
 1:50
 1:25
 1:10
 1:5
 1:2
 1:1

1/20000
 1:10000
 1:5000
 1:2500
 1:1000
 1:500
 1:250
 1:100
 1:50
 1:25
 1:10
 1:5
 1:2
 1:1

ANNEXE n°2 : Localisation du site de compensation de la zone humide




ANNEXE n°3 : Liste des parcelles concernées par la servitude de passage

Les différentes servitudes de passage concernent exclusivement la commune de BOURTHES.

Ouvrages	Section cadastrale	Numéro cadastral	Lieu-dit	Surface impactée
E10-4	C	351	Le mont d'Ergny	7 a 06 ca
E10-6-1 et E10-6-2	C	296	Hameau du Catelet	2 a 31 ca
	C	557	Hameau du Catelet	2 a 95 ca
	C	555	Hameau du Catelet	5 a 17 ca
	C	664	Bois Mayoult	3 a 01 ca
	E14-4	A	237	Hameau des Trois Marquets
	A	240	5 a 05 ca	
E15-2	A	182	Hameau des Trois Marquets	7 a 27 ca
	A	189		6 a 11 ca
E15-3	D	642	Le Crocq	3 a 82 ca
D19-8	C	490	Le Fond Touret	2 a 42 ca
	C	491		8 a 72 ca
	C	191	-	4 a 62 ca
	C	192	-	5 a 69 ca

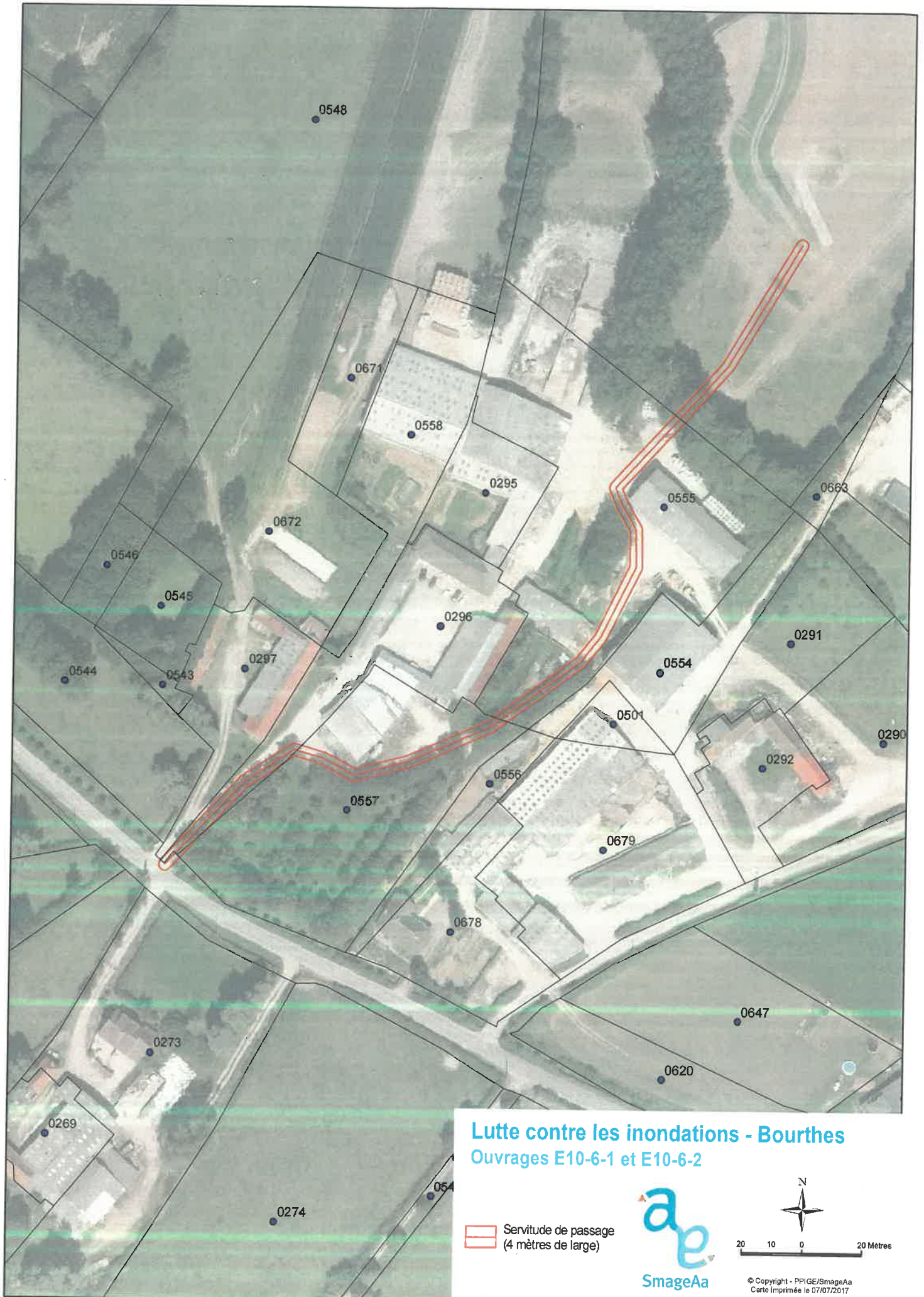


Lutte contre les inondations - Bourthes Ouvrage E10-4


 Servitude de passage
(4 mètres de large)



© Copyright - PPIGE/SmageAa
Carte imprimée le 07/07/2017

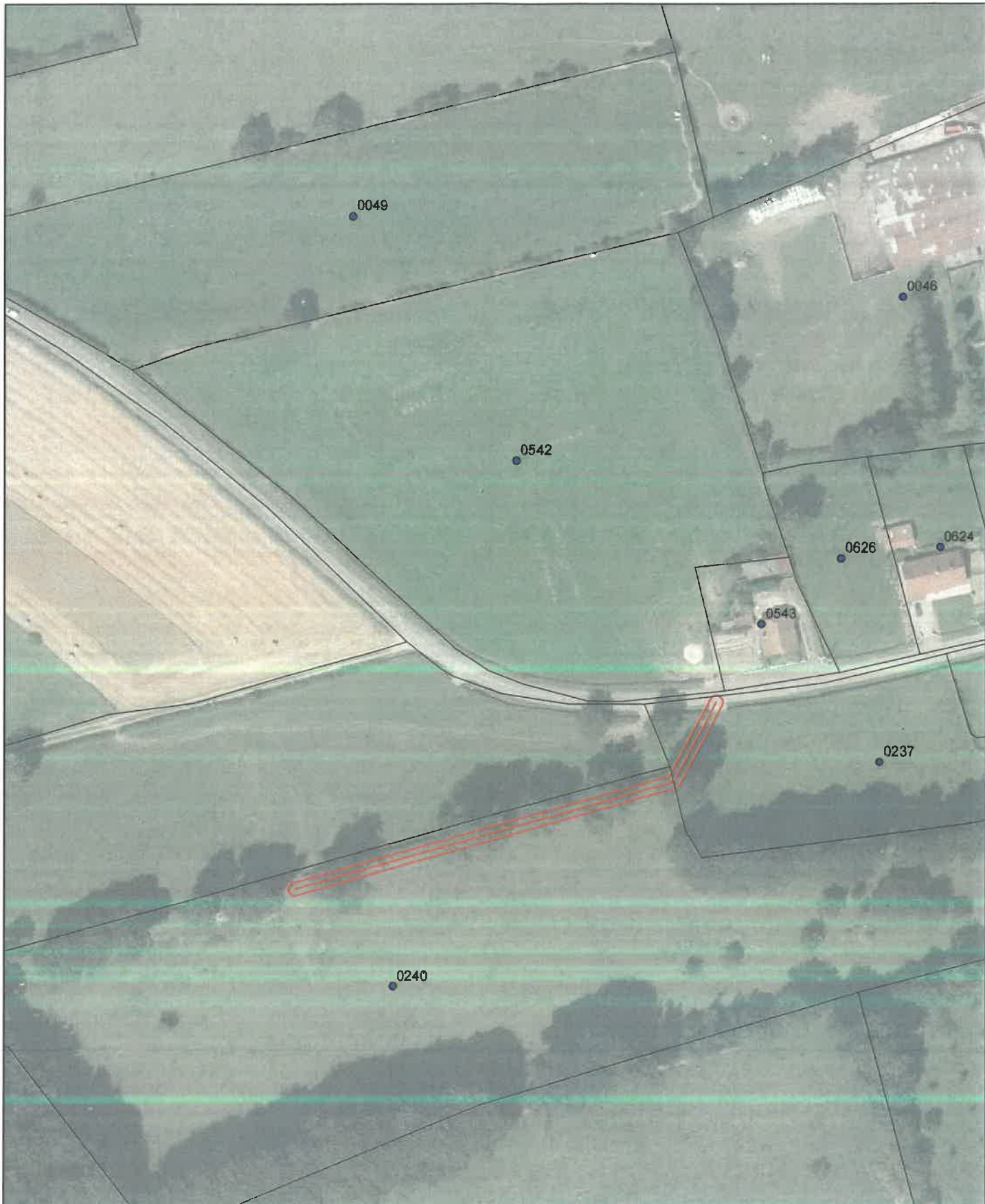


Lutte contre les inondations - Bourthes
Ouvrages E10-6-1 et E10-6-2

 Servitude de passage
 (4 mètres de large)




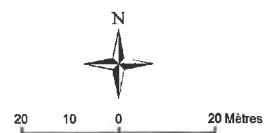
© Copyright - PPIGE/SmageAa
 Carte imprimée le 07/07/2017



Lutte contre les inondations - Bourthes

Ouvrage E14-4

 Servitude de passage
(4 mètres de large)



© Copyright - PPIGE/SmageAa
Carte imprimée le 07/07/2017



Lutte contre les inondations - Bourthes

Ouvrage E15-2


 Servitude de passage
(4 mètres de large)

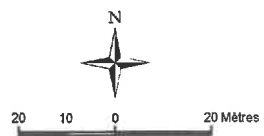


© Copyright - PPI GE/SmageAa
Carte imprimée le 07/07/2017

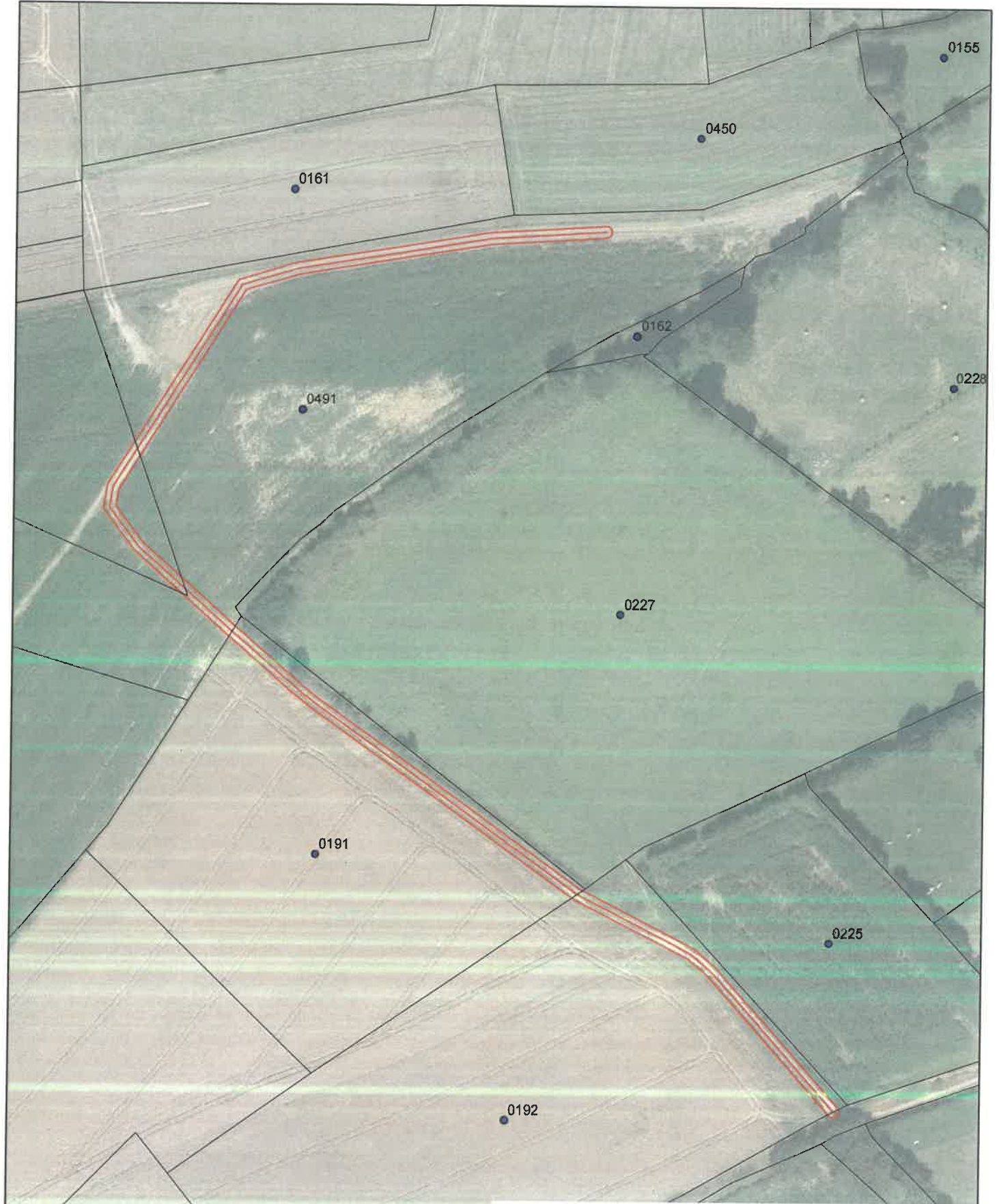


Lutte contre les inondations - Bourthes Ouvrage D15-3


 Servitude de passage
(4 mètres de large)



© Copyright - PPIGE/SmageAa
Carte imprimée le 07/07/2017



Lutte contre les inondations - Bourthes Ouvrage D19-8

 Servitude de passage
(4 mètres de large)



© Copyright - PPIGE/SmageAa
Carte imprimée le 07/07/2017

ANNEXE n°4 : Liste des parcelles concernées par la servitude de rétention temporaire des eaux

Commune de BOURTHES

Ouvrages	Section cadastrale	Numéro cadastral	Lieu-dit
E10-4	C	348	Le mont d'Ergny
		349	
		350	
		351	
E10-6-1 et E10-6-2	C	342	Bois Mayoult
		358	Le dessous du Bois Mayoult
		359	Bois Mayoult
		360	Bois Mayoult
		361	Bois Mayoult
		363	Bois Mayoult
		364	Bois Mayoult
E12-4	B	664	Bois Mayoult
		133	Hameau de Mieurles
		188	Le Chêne
E12-5	B	637	Le Chêne
		66	Le Caillaumont
		67	
E13-2	A	332	Le Mont de la Vallée
		66	Les 25 Mesures
		67	
E14-4	A	89	Le Courtil Pape
		236	Hameau des Trois Marquets
		240	
241			
E15-2	A	188	Hameau des Trois Marquets
		189	
		190	
		194	
E15-3	D	1	Le Crocq
		2	
		11	
		12	
		516	
		517	
		642	

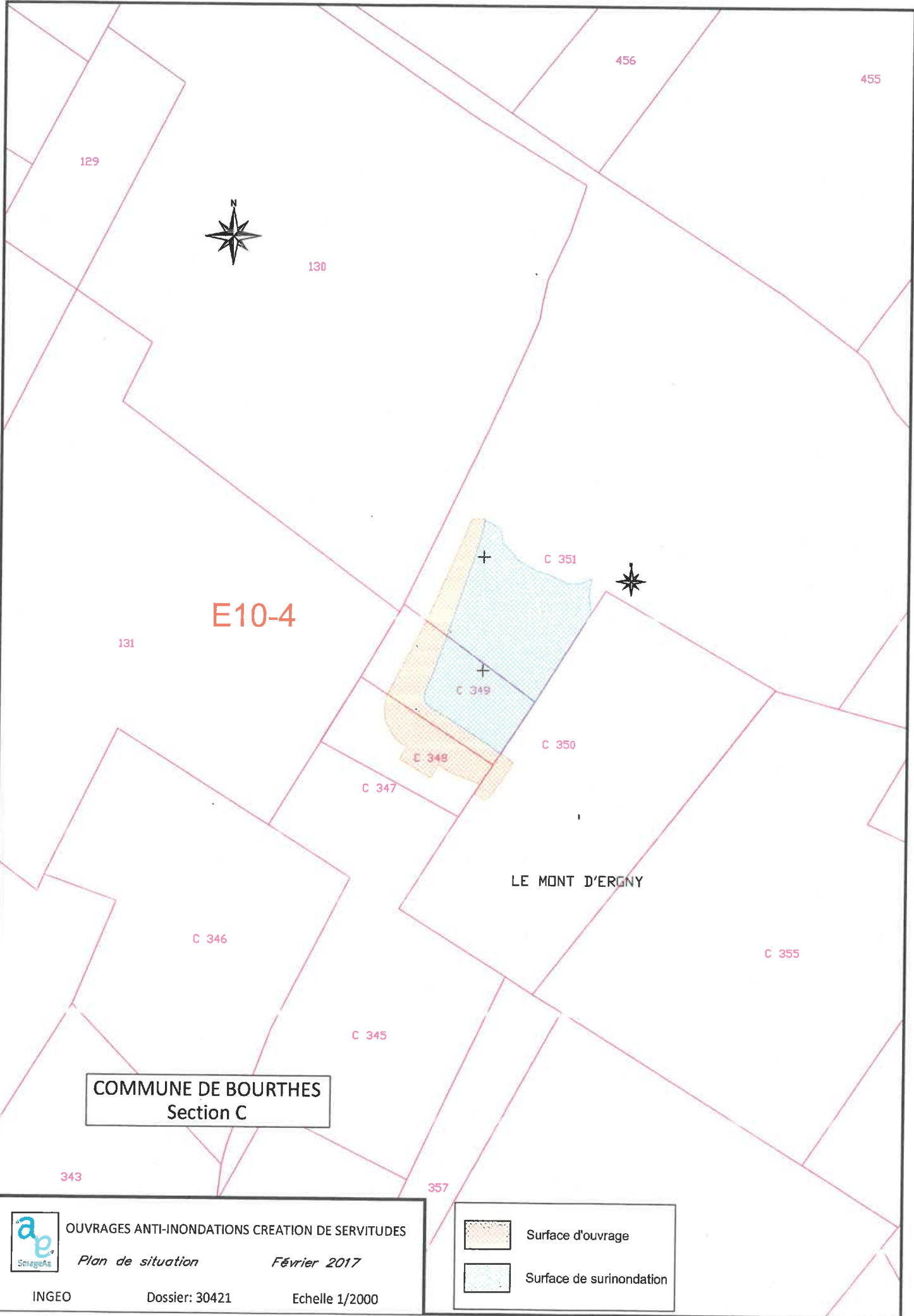
Ouvrages	Section cadastrale	Numéro cadastrale	Lieu-dit
E16-10	A	358	Les Campagnettes
		360	
		361	Le pot de Beurre
		372	
		374	
		375	Le Crocq
		377	
		431	Le pot de Beurre
		493	Le Crocq
	494		
D	435	Le Crocq	
E17-3	D	261	Le Village
		271	Chemin de Séhen
		273	
		274	
		275	
	626	Le Lot	
E18-1	D	396	Le Bois Pascal
		397	
	C	29	Le Lot
E19-8	C	160	Les flaques
		161	
		162	Le Fond Touret
		173	
		174	Le Quesnoy
		175	
		176	
		177	
		178	
		179	
		227	Hameau du Catelet
		450	Les flaques
		490	Le Fond Touret
491			

Commune de WICQUINGHEM

Ouvrages	Section cadastrale	Numéro cadastrale	Lieu-dit
E25-1	ZC	25	La Couture
E26-3	B	10	La Vallée
		12	
		177	
		178	

Commune de ERGNY



Ouvrages	Section cadastrale	Numéro cadastrale	Lieu-dit
E27-5	B	363	La Vallée Grenet
	ZB	30	Les sablières



E10-4

LE MONT D'ERGNY

COMMUNE DE BOURTHES
Section C

-  Surface d'ouvrage
-  Surface de surinondation



OUVRAGES ANTI-INONDATIONS CREATION DE SERVITUDES

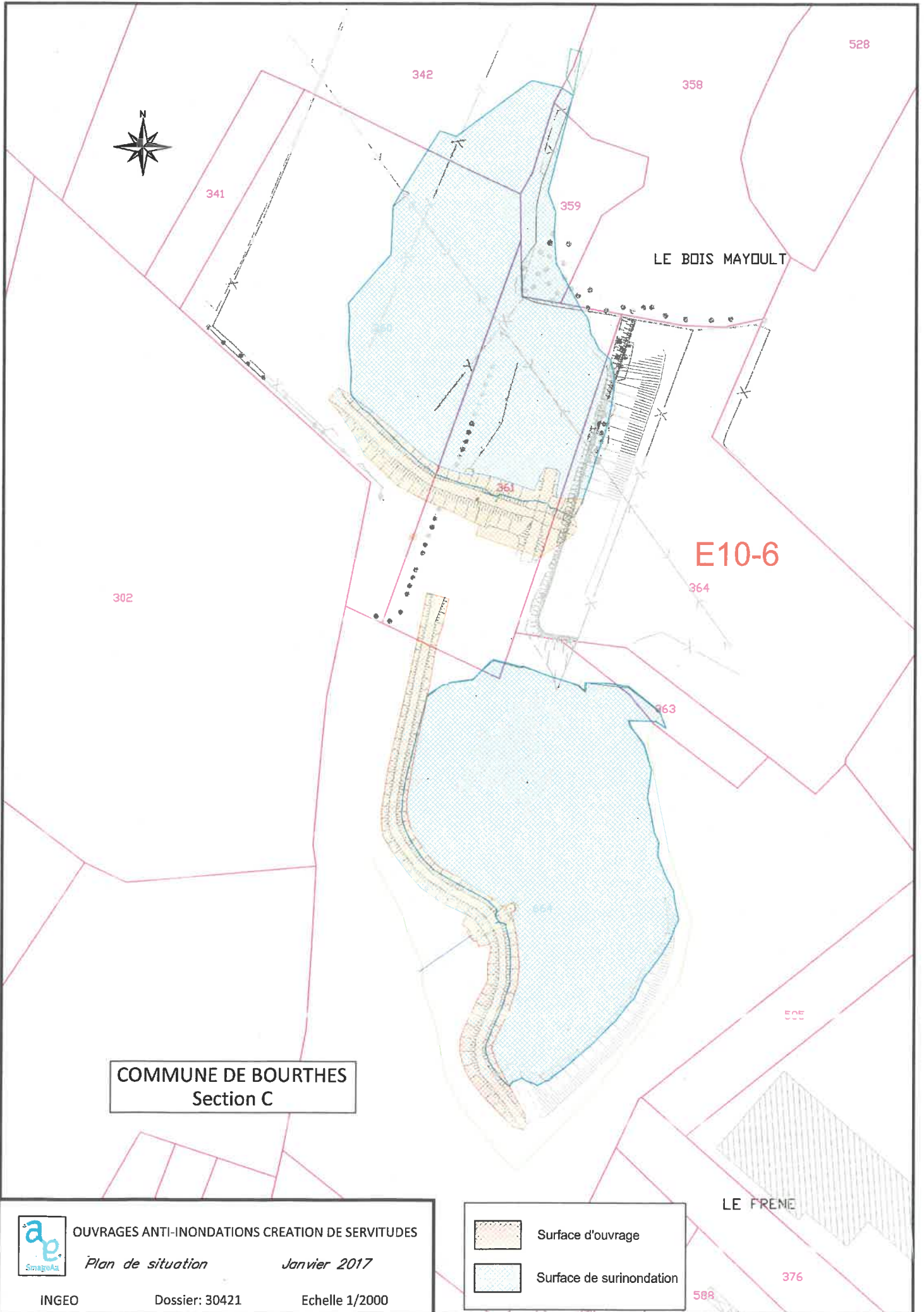
Plan de situation

Février 2017

INGEO

Dossier: 30421

Echelle 1/2000



COMMUNE DE BOURTHES
Section C



OUVRAGES ANTI-INONDATIONS CREATION DE SERVITUDES



Plan de situation

Janvier 2017

INGEO

Dossier: 30421

Echelle 1/2000

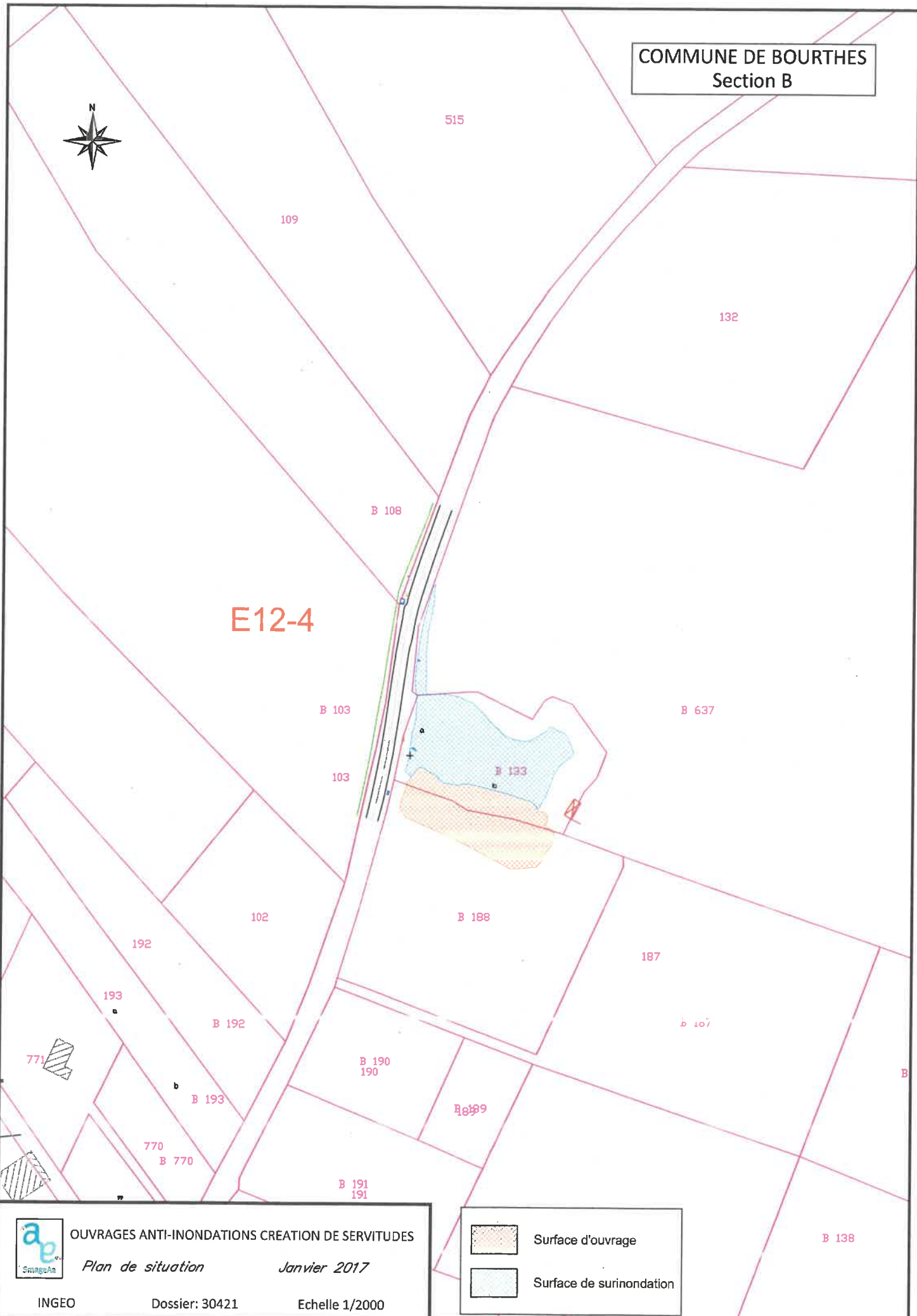
	Surface d'ouvrage
	Surface de surinondation

LE FRENE

588

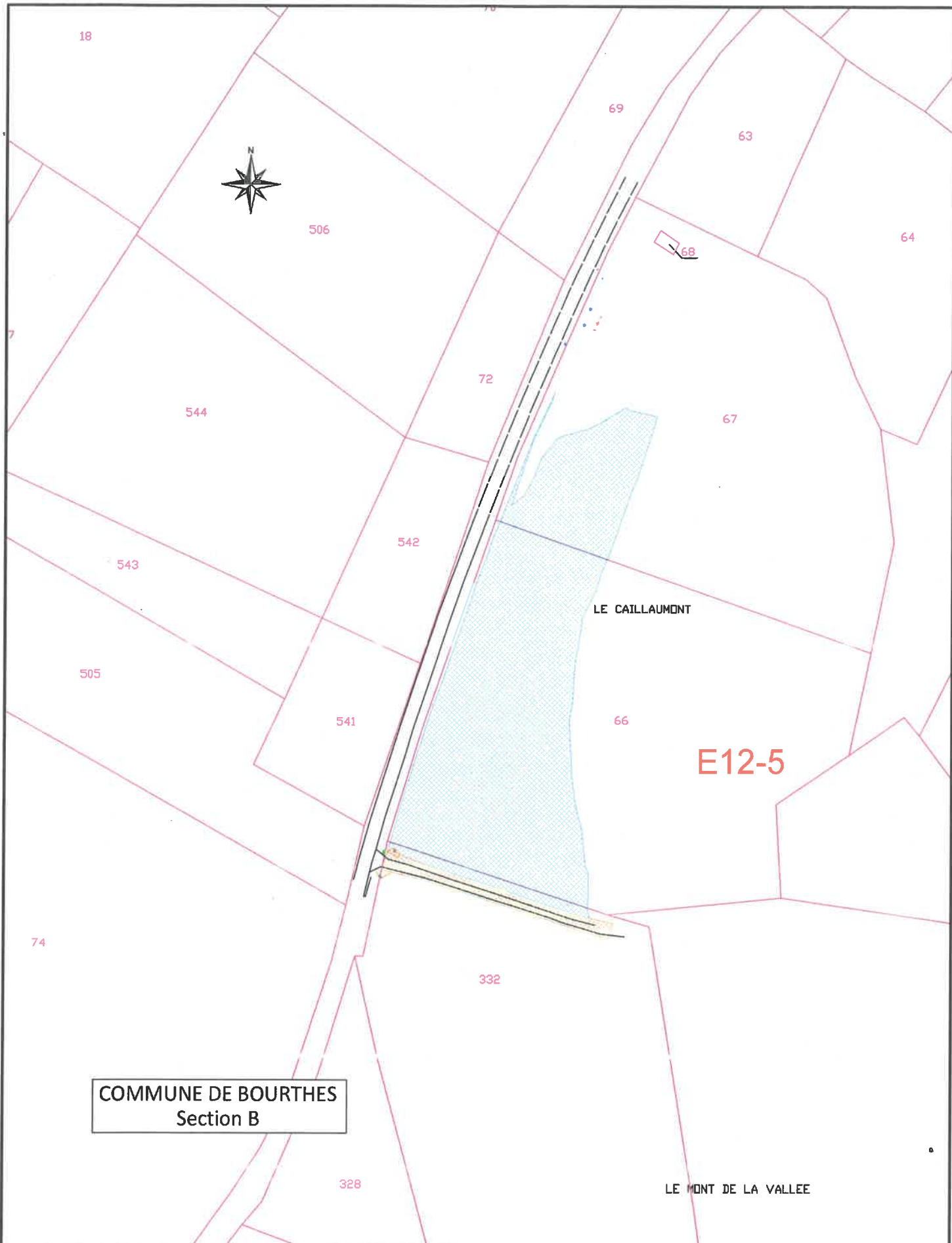
376

COMMUNE DE BOURTHES
Section B



OUVRAGES ANTI-INONDATIONS CREATION DE SERVITUDES
Plan de situation *Janvier 2017*

	Surface d'ouvrage
	Surface de surinondation



COMMUNE DE BOURTHES
Section B



OUVRAGES ANTI-INONDATIONS CREATION DE SERVITUDES

Plan de situation

Janvier 2017

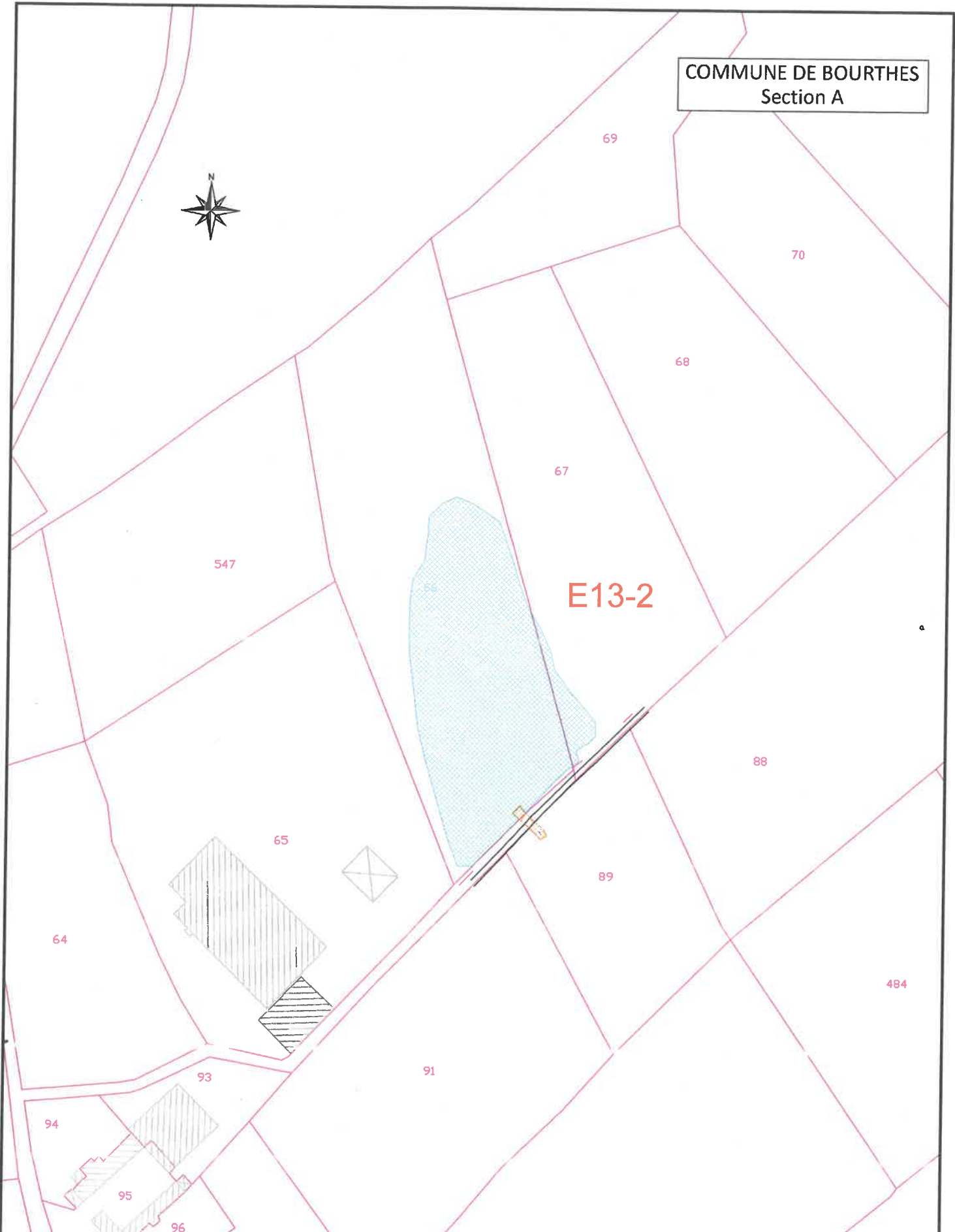
INGEO

Dossier: 30421

Echelle 1/2000

	Surface d'ouvrage
	Surface de surinondation

COMMUNE DE BOURTHES
Section A



E13-2



OUVRAGES ANTI-INONDATIONS CREATION DE SERVITUDES

Plan de situation

Janvier 2017

INGEO

Dossier: 30421

Echelle 1/2000



Surface d'ouvrage



Surface de surinondation

COMMUNE DE BOURTHES
Section A



LA RUE DE BECOURT

51

49

542

236

240

E14-4

229

241

HAMEAU DE TROIS MARQUETS

242



OUVRAGES ANTI-INONDATIONS CREATION DE SERVITUDES

Plan de situation

Janvier 2017

INGEO

Dossier: 30421

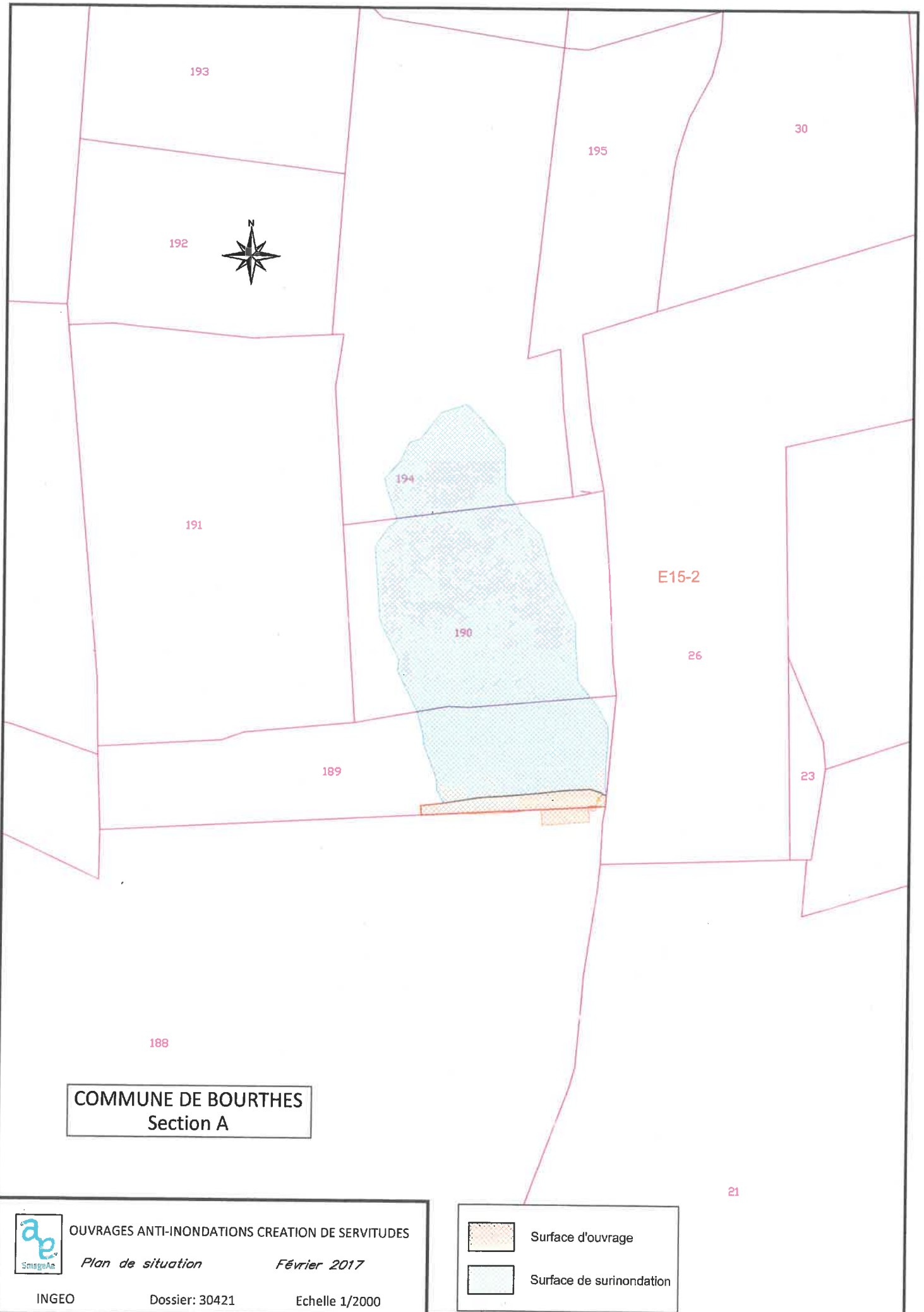
Echelle 1/2000



Surface d'ouvrage



Surface de surinondation





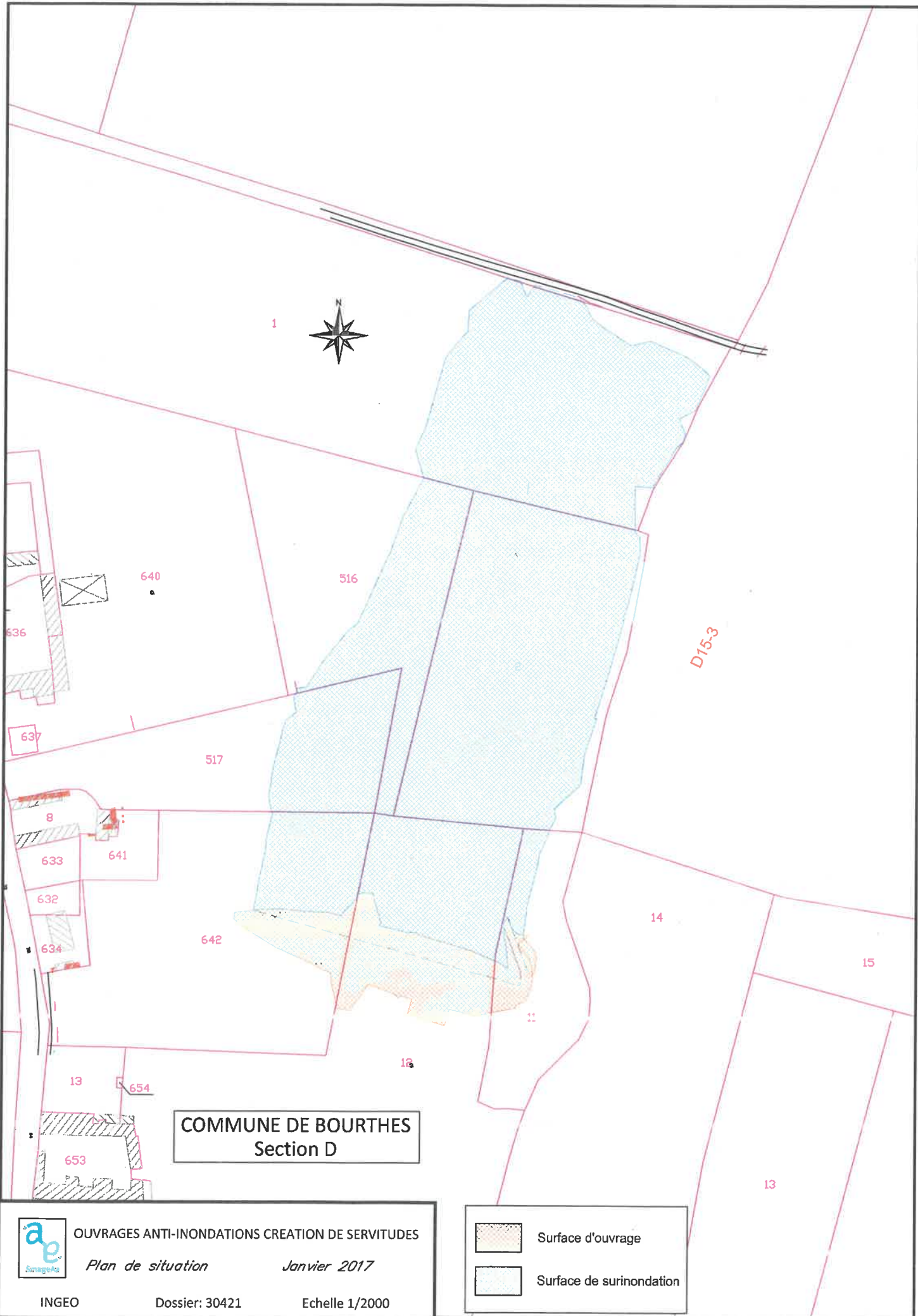
COMMUNE DE BOURTHES
Section A





OUVRAGES ANTI-INONDATIONS CREATION DE SERVITUDES
Plan de situation *Février 2017*

INGEO Dossier: 30421 Echelle 1/2000

	Surface d'ouvrage
	Surface de surinondation



COMMUNE DE BOURTHES
Section D

-  Surface d'ouvrage
-  Surface de surinondation



OUVRAGES ANTI-INONDATIONS CREATION DE SERVITUDES

Plan de situation

Janvier 2017

INGEO

Dossier: 30421

Echelle 1/2000

COMMUNE DE BOURTHES
Section A



LA CAMPAGNETTE

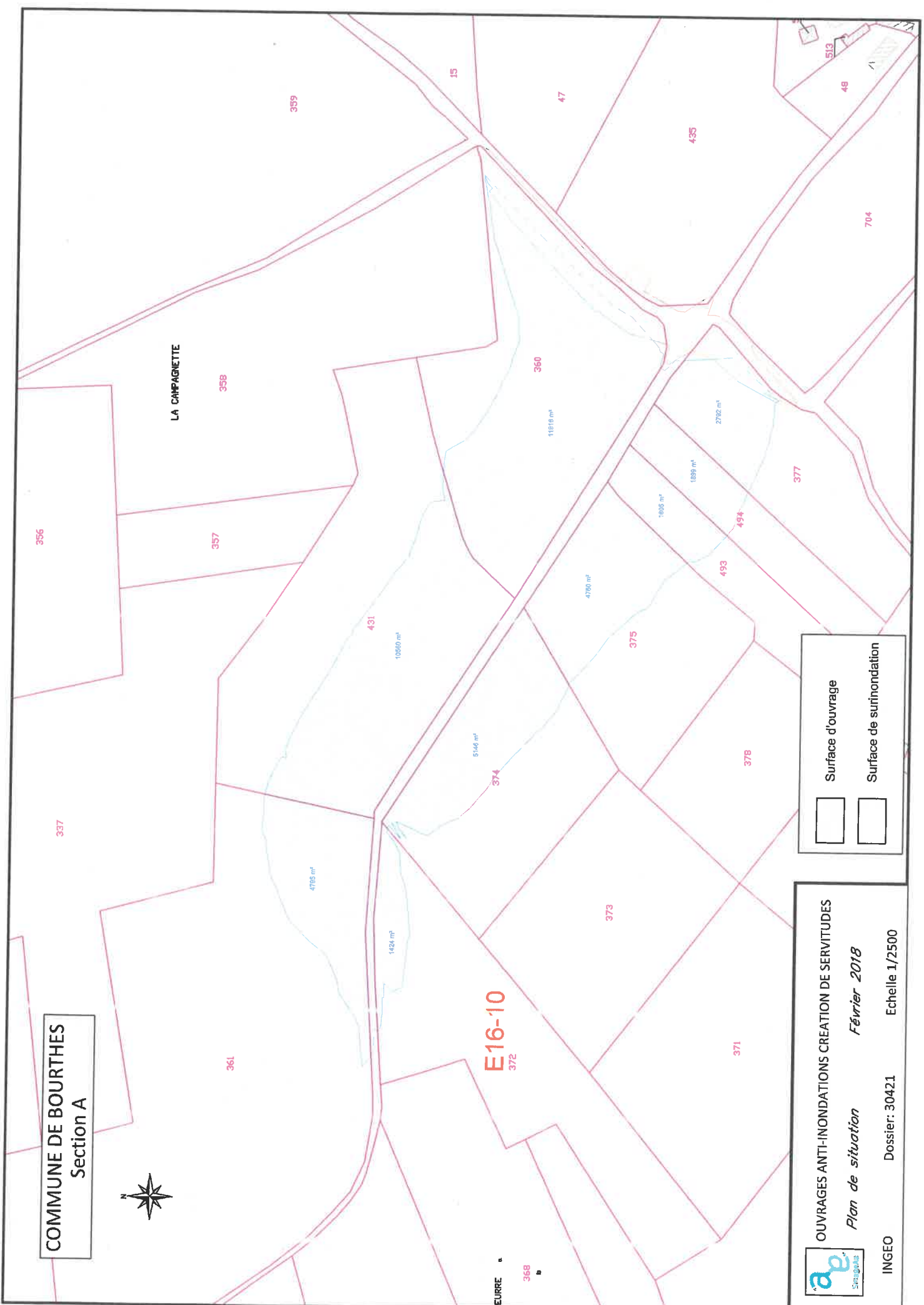
E16-10

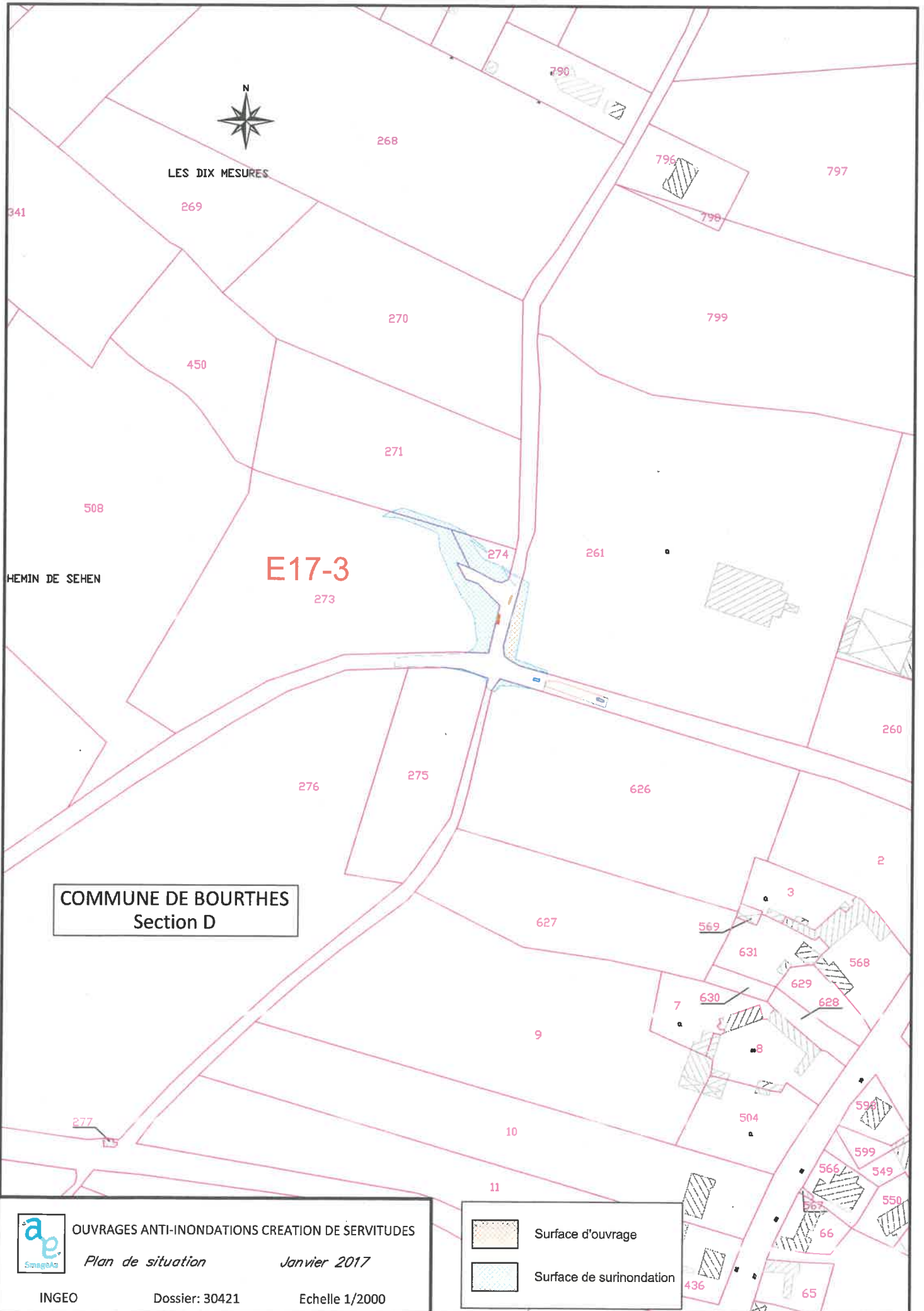


OUVRAGES ANTI-INONDATIONS CREATION DE SERVITUDES
Plan de situation
Février 2018
Echelle 1/2500

INGEO Dossier: 30421

	Surface d'ouvrage
	Surface de surinondation





LES DIX MESURES

E17-3

273

COMMUNE DE BOURTHES
Section D



OUVRAGES ANTI-INONDATIONS CREATION DE SERVITUDES



Plan de situation

Janvier 2017

INGEO

Dossier: 30421

Echelle 1/2000

-  Surface d'ouvrage
-  Surface de surinondation



E18-1

COMMUNE DE BOURTHES
Section C et D



OUVRAGES ANTI-INONDATIONS CREATION DE SERVITUDES



Plan de situation

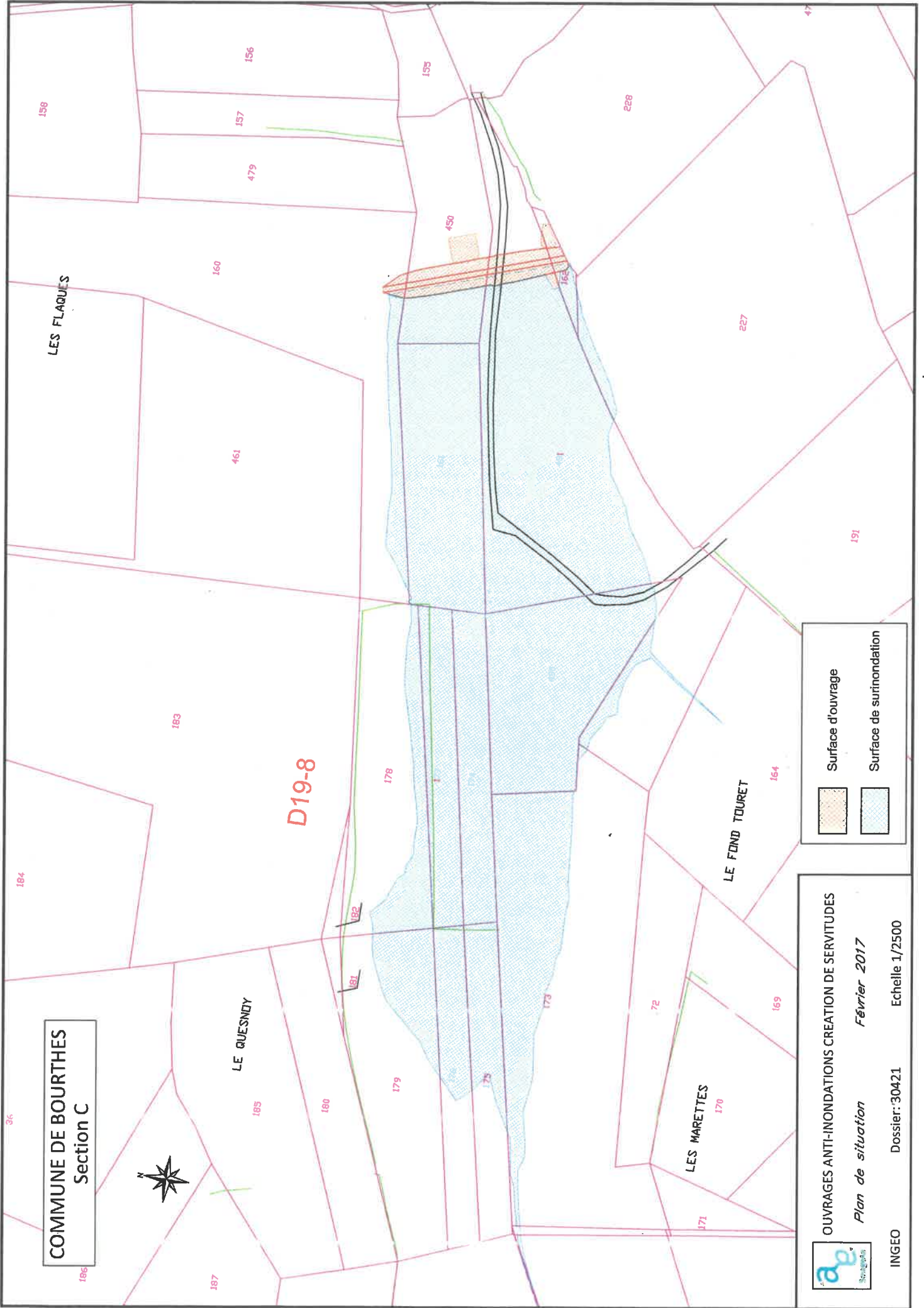
Janvier 2017

INGEO

Dossier: 30421

Echelle 1/2000

-  Surface d'ouvrage
-  Surface de surinondation



COMMUNE DE BOURTHES
Section C



D19-8

	Surface d'ouvrage
	Surface de surinondation

	OUVRAGES ANTI-INONDATIONS CREATION DE SERVITUDES	Dossier: 30421 Echelle 1/2500
	Plan de situation Février 2017	



14

25

15

26

E25-1

17

COMMUNE DE WICQUINGHEM
Section ZC



OUVRAGES ANTI-INONDATIONS CREATION DE SERVITUDES

Plan de situation

Janvier 2017

INGEO

Dossier: 30421

Echelle 1/2000

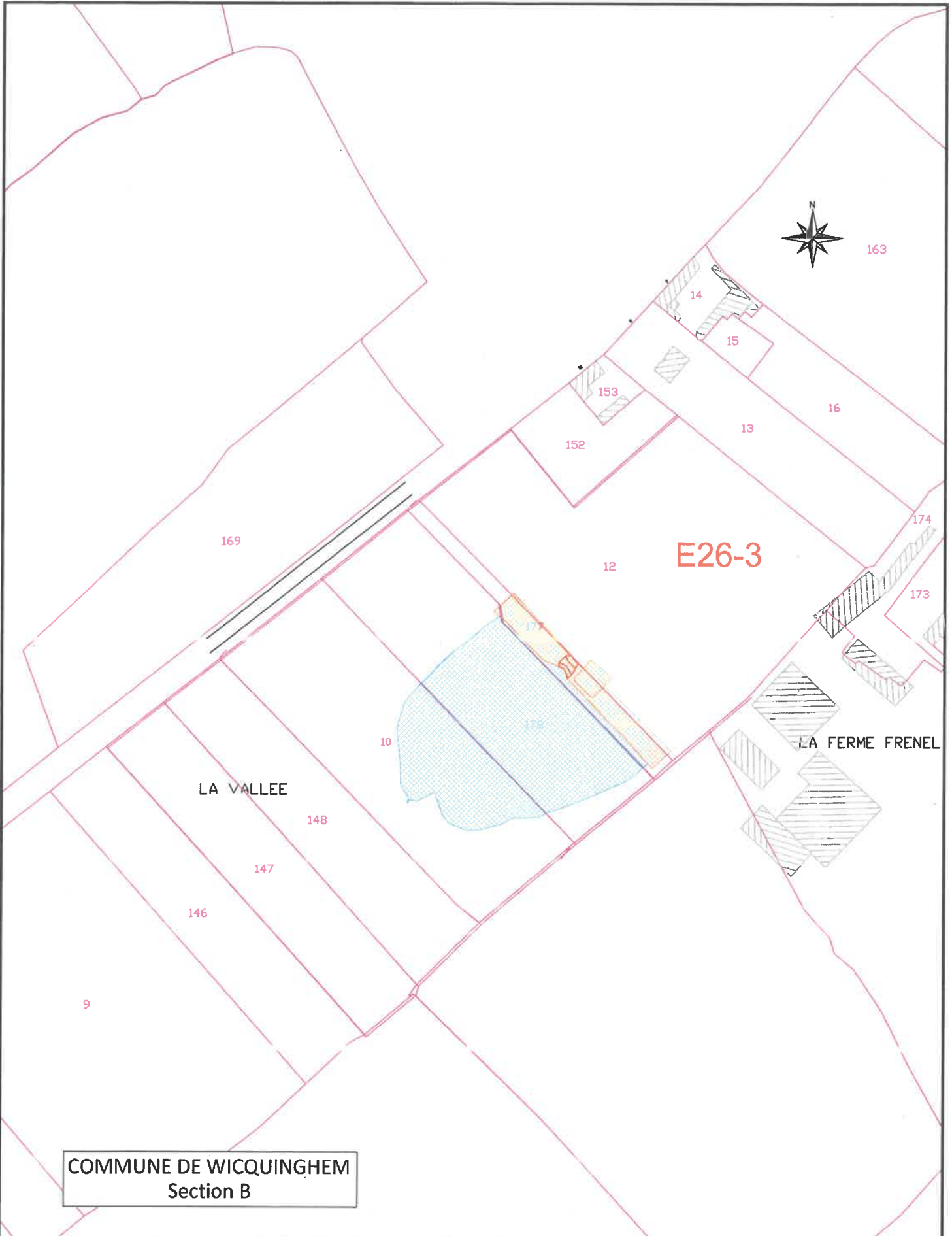


Surface d'ouvrage



Surface de surinondation

169



COMMUNE DE WICQUINGHEM
Section B



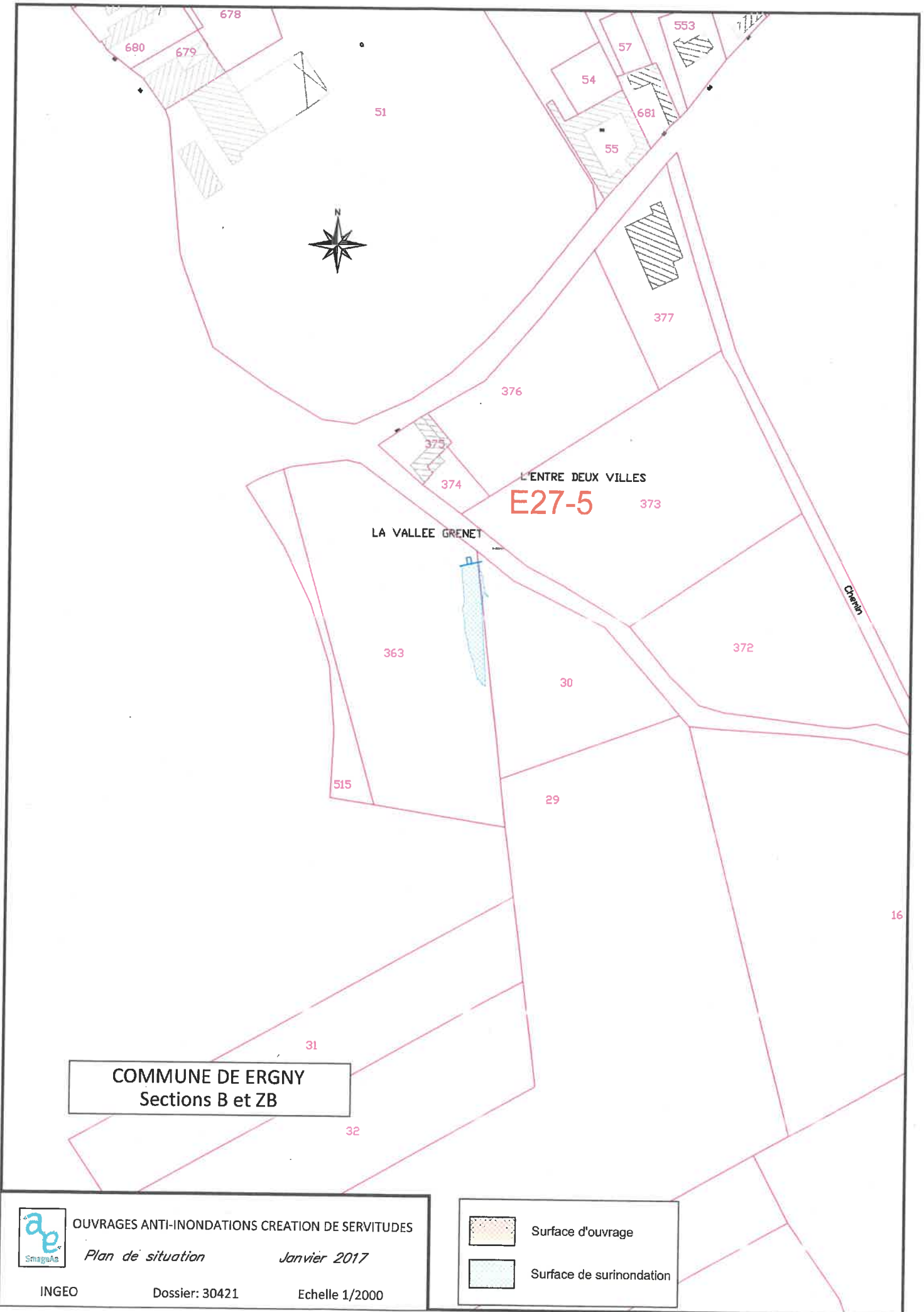
OUVRAGES ANTI-INONDATIONS CREATION DE SERVITUDES
Plan de situation *Janvier 2017*

INGEO

Dossier: 30421

Echelle 1/2000

	Surface d'ouvrage
	Surface de surinondation



COMMUNE DE ERGNY
Sections B et ZB



OUVRAGES ANTI-INONDATIONS CREATION DE SERVITUDES

Plan de situation

Janvier 2017

INGEO

Dossier: 30421

Echelle 1/2000



Surface d'ouvrage



Surface de surinondation